

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 10 janvier 2023

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date d'affichage de la liste des délibérations : 20 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

**Présents :** GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie – YBERT Valéry - LECORNU Séverine – FOSSEY Flavie - THIENNETTE Claude – VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent –

**Pouvoirs :** LACAILLE Estelle a donné procuration de vote à POZZO Maryvonne.  
LECOEUR Maurice a donné procuration de vote à YBERT Valéry.  
LEPAGE Michel a donné procuration de vote à GILLES Christophe.

**Secrétaire de séance :**

LEBLOND Christine.

#### 1 – COMMANDE PUBLIQUE

##### 1.1 – Marchés Publics

**Attribution du marché public relatif à l'achat d'équipement (pose et fourniture) et à l'externalisation de la gestion/communication de la future aire pour camping-cars**  
- Délibération n° DEL2023-01-01

M. Le Maire donne la parole à son premier adjoint, délégué aux Travaux, M. Pascal GIAVARINI.

Il rappelle aux conseillers que :

- par délibération datée du 13 octobre 2022, n° DEL2022-10-03, M. Le Maire a été autorisé à lancer le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à l'aménagement d'une aire de camping-cars de 49 places comprenant fourniture et pose des équipements, externalisation de la gestion et de la communication ;
- l'Avis d'Appel Public à la concurrence a été envoyé à la publication le 22 novembre 2022 ;
- la date limite de réception des offres était fixée au 20 décembre 2022, 12 heures.

Il ajoute :

- une entreprise a répondu à l'Appel d'Offres et une entreprise s'est excusée.

Il présente l'offre aux conseillers.

Le montant du marché est de 54 040,00 € HT.

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Il précise que sur la base du prévisionnel d'exploitation sur 7 ans fourni par l'entreprise Camping-Car Park, dans le cadre du calcul prévisionnel des recettes complémentaires pour la commune, une déduction d'une partie des équipements sur la redevance pourrait être envisagée à raison de 3 000,00 €/an sur 7 ans, soit un total de 21 000,00 € HT.

Les conseillers sont invités à délibérer pour attribuer le marché.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La Délibération n° DEL2022-10-03 du 13 octobre 2022,

Après avoir entendu l'exposé de l'adjoint au maire, délégué aux Travaux,

Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- ☞ **Article 1er :** d'attribuer le marché public relatif à l'achat d'équipement (pose et fourniture) et à l'externalisation de la gestion/communication de la future aire pour camping-cars à la SAS Camping-Car Park (Pornic – 44210) pour un montant de 54 040 € HT (64 848 € TTC) ;
- ☞ **Article 2 :** d'autoriser M. Le Maire à notifier le marché à la SAS Camping-Car Park ;
- ☞ **Article 3 :** que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget principal commune, exercice 2023, en dépenses d'investissement, à l'opération n° 216, article 2315 ;
- ☞ **Article 4 :** que la gestion de l'aire pour camping-cars sera confiée à la SAS Camping-Car Park par le biais d'une convention ;  
la durée de cette convention sera de 7 ans moyennant le paiement par la SAS Camping-Car Park d'un loyer annuel constitué d'une part fixe forfaitaire correspondant à 5 000 € TTC, d'une part variable correspondante au Chiffres d'Affaires (ligne FL de l'imprimé 2052 de la liasse fiscale) diminué de la commission de gestion commerciale, et déduction faite de la part fixe forfaitaire ;  
la convention prendra effet à compter de la date de mise à disposition effective du terrain au profit du locataire et ce pour une durée de 7 ans à compter de cette date ;
- ☞ **Article 5 :** d'autoriser M. Le Maire à signer cette convention.

Adoptée à la majorité des votants  
(15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)  
Fait à Saint-Germain-sur-Ay,  
Le 19 janvier 2023,

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

La Secrétaire de Séance,  
Christine LEBLOND



Le Maire,  
Christophe GILLES

Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité selon le visa du contrôle de légalité apposé ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.

Signé par : Christophe  
GILLES  
Date : 27/01/2023  
Qualité : Maire

Accusé de réception en préfecture  
050-215004813-20230119-DEL2023-01-01-DE  
Date de télétransmission : 30/01/2023  
Date de réception préfecture : 30/01/2023